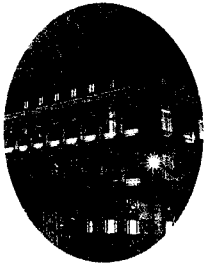




THE NOTAIRES
OF THE COMPAGNIE
DE PARIS

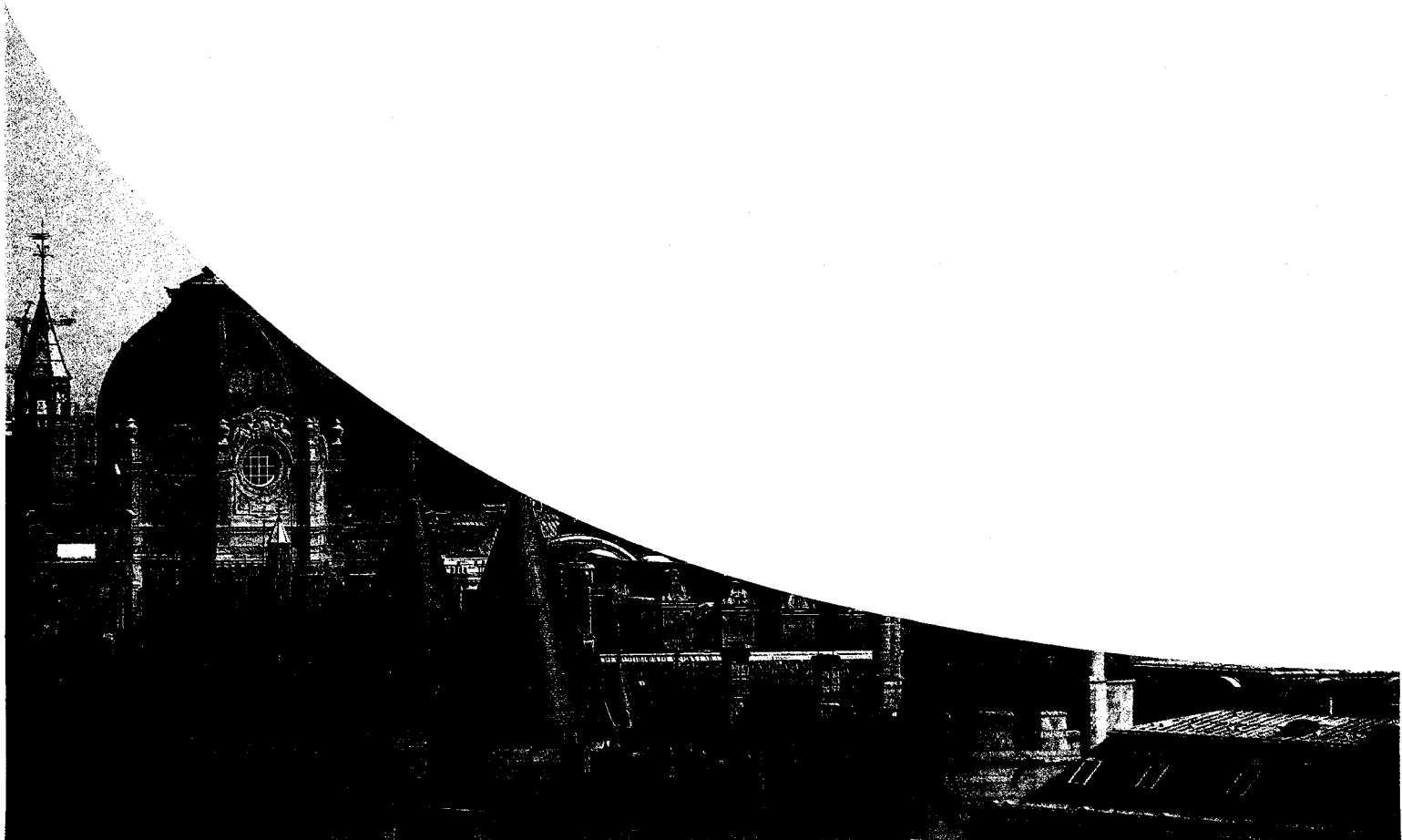
GUARANTORS OF THE PAST
STAKEHOLDERS IN THE FUTURE



« Place du Châtelet »

Telle est l'adresse de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris, qui est restée depuis le XIII^e siècle à proximité de la cité judiciaire de Paris et au cœur de la ville.

This is the address of the Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris, which has remained located near the Paris judicial precinct and the centre of the city since the thirteenth century.





LE NOTARIAT PARISIEN

Composante à part entière du notariat français

PARIS EST LE BERCEAU DU NOTARIAT qui, depuis le 14^e siècle, n'a cessé de se développer en France et dans le monde.

Composante d'une profession qui se caractérise par son unité et sa cohésion, mais aussi par la diversité de ses membres, le notariat parisien est à l'image du rôle singulier de la Capitale en France.

Les notaires de la Compagnie de Paris accompagnent depuis longtemps l'essor de la première région de France, en répondant à l'évolution des attentes de leurs clients, qu'ils soient particuliers, entreprises ou collectivités.

Les notaires ont, dans cette perspective, développé leur rôle d'acteur et de conseil juridiques. Longtemps reconnus pour leurs seules qualités de spécialistes des questions de la famille, de l'immobilier, de la construction et des sociétés, ils ont progressivement maîtrisé de nouvelles disciplines du droit.

Composé d'hommes et de femmes de terrain, proches de leurs clients, le notariat parisien s'est adapté à la société d'aujourd'hui sans perdre sa spécificité au sein des professions juridiques.

À la fois officier public et membre d'une profession libérale, le notaire a pour caractère propre de concilier les exigences de l'intérêt général avec les intérêts particuliers de ses clients.

Il est bénéficiaire de prérogatives conférées par l'Etat qui lui attribue notamment le pouvoir d'authentifier les actes. Désormais, l'Union Européenne lui confie la sécurisation de la circulation intra-communautaire des hommes et des biens.

La force probante et le caractère exécutoire de l'acte authentique, auxquels s'ajoute la protection d'une garantie collective de la profession, offrent aux clients du notariat une sécurité juridique sans équivalent.

THE PARIS NOTARIAL PROFESSION

An influential component of the French notarial profession in its own right

PARIS IS THE BIRTHPLACE OF THE NOTARIAL PROFESSION. The profession has continued to grow in France and around the world since the 14th century.

As constituents of a profession characterised not only by its unity and cohesion but also by the diversity of its members, parisian notaires embody the capital's unique role in France.

The notaires of the Compagnie de Paris have long contributed to the development of France's largest region by catering to the growing needs of their clients, whether private individuals, businesses or bodies.

In this regard, notaires have played an increasingly important role as legal players and advisers. Long recognised for their skills in family, real estate, construction and corporate matters, they have extended their expertise in new legal disciplines.

Therefore, the Paris notarial profession, made up of men and women working closely with their clients, has adapted to today's society without losing its specific place within the legal professions.

By their very nature, notaires, both public officials and independent professionals, reconcile the demands of the public good with the private interests of their clients.

As individuals to whom prerogative powers are granted by the government, such as the power to authenticate instruments, and now by the European Union, such as the power to secure the intra-Community movement of persons and goods, they also assume responsibility for the management of their office.

The probative force and binding nature of the official deed drawn up by the notaire, together with the protection of the collective guarantee offered by the profession, give clients unparalleled legal security.



Le panneau est le signe extérieur de la présence d'un officier public dans un immeuble.

The sign is the external indication of the presence of a public official within a building.

LA COMPAGNIE DE PARIS

Une institution séculaire, un rayonnement international

Une longue évolution

Le notariat parisien est une des principales composantes de la profession notariale en France.

Il le doit notamment à son histoire. L'origine du notariat parisien remonte à un acte de 1301 du roi Philippe le Bel qui institua 60 notaires au Châtelet, où se trouvait déjà la cité judiciaire.

Leur nombre augmenta progressivement et, à la fin du 15^{ème} siècle, les « notaires du Châtelet » prirent le titre de « Notaire Royal ».

La Révolution puis le Consulat s'inscrivirent dans la continuité de l'ancien régime, en consacrant, avec la loi du 25 Ventôse an XI et le Code civil de 1804, le rôle du notariat français.

Un réseau fortement ancré à proximité de sa clientèle

Aujourd'hui, la profession notariale compte en France quelque 8 200 notaires répartis en 4 540 offices, employant 45 000 collaborateurs et traitant 5 000 000 d'actes.

Les notaires, qui reçoivent chaque année dans leurs études environ 20 millions de personnes, ont réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de l'ordre de 6 milliards d'euros.

La Compagnie de Paris regroupe les notaires de la Capitale, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Elle se compose aujourd'hui de 510 notaires environ.

Bénéficiant de quelque 5 000 collaborateurs, dont 2 000 juristes de haut niveau, ces notaires accueillent chaque année 3 millions de clients et établissent en moyenne 350 000 actes, dont 120 000 transactions immobilières et 17 000 déclarations de succession.

Le notariat parisien réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de l'ordre de 800 millions d'euros et traite environ 100 milliards d'euros de capitaux.

Un rayonnement international en expansion

En Europe Continentale, les notaires disposent d'un statut souvent très voisin. Par opposition, les pays anglo-saxons et certains pays du Nord s'appuient, eux, sur le principe de la Common Law, et ne disposent pas de notaires de « droit écrit » (civil law notaires).

THE COMPAGNIE DE PARIS
a historical institution with international reach

A long standing tradition

Parisian notaires are amongst the key players within the notarial profession in France.

This is mostly due, to the history of the profession. Indeed, the origin of the Paris notarial profession dates back to a law enacted in 1301 by King Phillip the Fair, which called for the establishment of 60 notaires in Paris' Châtelet, already then as it is today the judicial precinct's home.

Their number grew over time and, by the end of the 15th century, the "notaires du Châtelet" assumed the title of "Notaire Royal".

The French Revolution and later the Consulate carried on the tradition of the former regime, sanctioning the role of the French notaires through the law of 25 ventôse year XI and the civil Code of 1804.

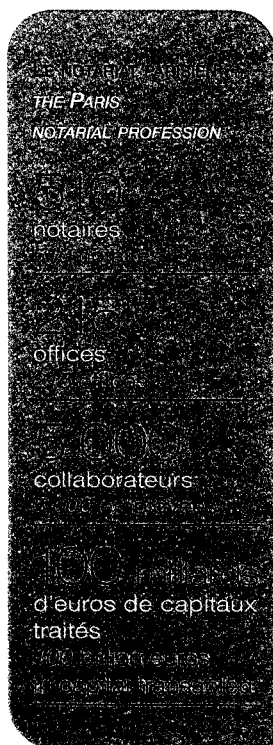
A firmly established network within close reach of clients

Today, the notarial profession in France boasts some 8,200 notaires working out of 4,540 offices, employing 45,000 people and handling 5,000,000 transactions.

Notaires receive in their offices roughly 20 million people per year and posted revenues of approximately six billion euros in 2005.

More specifically, the Compagnie de Paris includes notaires from the capital, Seine-Saint-Denis and Val-de-Marne. It currently has a membership of about 510 notaires.

With the help of some 5,000 employees, 2,000 of whom are highly qualified legal experts, the notaires from the Compagnie de Paris receive and advise three million clients each year and draw up an average of 350,000 instruments, including 120,000 real estate transactions and 17,000 declarations of estate.





**LES NOTARIATS MEMBRES
DE L'UNION INTERNATIONALE
DU NOTARIAT LATIN (UINL).**

**THE NOTARIAL ASSOCIATIONS
BELONGING TO THE UNION
INTERNATIONALE DU NOTARIAT
LATIN (INTERNATIONAL UNION
OF LATIN NOTARIES - UINL).**

Ainsi, le notariat de « droit écrit » est présent dans 87 pays :

- 25 Etats européens, dont 19 des 25 membres de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie et Slovénie).
- Les pays d'Amérique Centrale et du Sud, le Maghreb et les États de l'Afrique de l'Ouest.
- Plusieurs pays d'Asie viennent également de se doter d'un notariat de type latin. Il en est notamment ainsi de la Chine qui bénéficie d'un corps notarial en émergence présent sous la forme d'officiers publics à statut libéral dans les grandes villes du pays.

Pour assurer la promotion de l'institution notariale dans le monde, les notariats des pays de droit écrit se sont regroupés, depuis 1950, au sein de l'Union Internationale du Notariat Latin (UINL), organisation non gouvernementale qui compte à ce jour 71 notariats inscrits.

La Conférence des Notariats de l'Union Européenne représente les intérêts de la profession auprès des institutions de Bruxelles.

À l'initiative de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris, a été créée, en 1994, l'Association des Notaires des Métropoles Européennes (ANME), qui regroupe aujourd'hui les notaires de Paris, Berlin, Bruxelles, Genève, Madrid, Rome, Vienne, et envisage de recevoir d'autres délégations. Cette association est à l'origine de la constitution d'un réseau opérationnel de professionnels au service de la sécurité juridique dans l'espace européen.

Le notariat est, en effet, un des instruments de la politique de sécurité juridique menée au sein de l'Union. Plusieurs mesures sont récemment entrées en vigueur dans cette perspective, qui concernent la constatation de la force exécutoire des actes notariés au sein du territoire de l'Union Européenne ou la création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées.

The Paris notarial profession averages revenues of approximately 800 million euros and handles about 100 billion euros in capital.

An expanding international influence

The status enjoyed by notaires in Continental Europe is often very similar. In contrast, English-speaking countries and certain northern countries rely on the principle of common law and do not have civil law notaires.

Therefore, the civil law based notarial profession exists in the following areas:

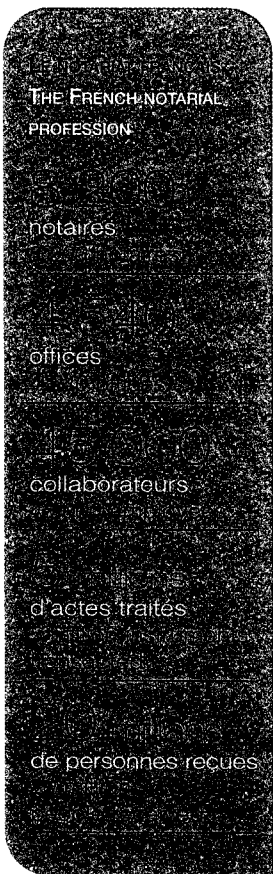
- 25 European countries, including 19 of the European Union's 25 members (Germany, Austria, Belgium, Spain, Estonia, France, Greece, Hungary, Italy, Latvia, Lithuania, Luxemburg, Malta, the Netherlands, Poland, Portugal, the Czech Republic, Slovakia and Slovenia);
- Central and South American countries, Northern and West African countries;
- Several Asian countries have recently adopted a civil law type of notarial system. This is particularly true for China where an emerging body of notaires in the form of public officials with independent status practices in the country's largest cities.

To promote the notarial institution worldwide, notaire associations from civil law countries have met since 1950 at the Union Internationale du Notariat Latin (International Union of Latin Notaries - UINL), a non-governmental organisation with a current membership of 71 notaire associations.

Also, the Conférence des Notariats de l'Union Européenne (European Union Conference of Notaries) represents the profession's interests in Brussels.

At the instance of the Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris (Paris Inter-departmental Chamber of Notaires), the Association des Notaires des Métropoles Européennes (Association of Notaries of European Metropolises - ANME), was founded in 1994. Its current members include notaires from Paris, Berlin, Brussels, Geneva, Madrid, Rome and Vienna, and it is contemplating the inclusion of other delegations. This association has been responsible for the creation of an operational network of professionals dedicated to legal security in Europe.

The notarial profession is indeed one of the instruments of the legal security policy implemented within the European Union. A number of measures have recently become effective in this regard especially concerning the recognition of the binding nature of notarial acts within the territory of the European Union and the creation of a European writ of execution for undisputed claims.



L'AUTHENTICITÉ

Une valeur traditionnelle aux vertus modernes

«*LES NOTAIRES SONT LES OFFICIERS PUBLICS établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique*», selon les termes de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au statut du notariat.

L'acte authentique reçu par un notaire présente des avantages quant à son contenu et quant à son application.

Son contenu est **garanti** par le notaire. Il en est notamment ainsi de la bonne application de la réglementation. Le notaire s'assure que l'acte correspond à la volonté profonde des parties et la met efficacement en œuvre. Il informe celles-ci sur les conséquences de leur engagement, recherche un équilibre contractuel entre les parties à l'acte et contrôle le respect de l'ordre public.

L'application de l'acte notarié est facilitée par la forme authentique : un acte authentique a **date certaine**, à l'inverse d'un acte sous seing privé qui, pour avoir cette qualité, doit faire l'objet d'un enregistrement.

L'ACTE AUTHENTIQUE

L'acte établi par un notaire, signé par lui et revêtu du sceau que lui a confié l'État est un acte authentique. Tout acte peut être établi en la forme authentique. Il présente alors des qualités que n'ont pas les autres actes.

THE OFFICIAL DEED

A deed prepared by a notaire, signed by him and bearing the seal entrusted to him by the government is an « authentic act ». Any instrument may be prepared as an authentic instrument. It then offers qualities such other instruments do not.

AUTHENTICITY

a long-standing tradition with modern virtues

“**NOTAIRES ARE PUBLIC OFFICIALS** created to receive all acts and contracts to which the parties must or wish to have assigned the character of authenticity attached to acts of public authority”, as provided by Article 1 of the order of 2 November 1945 concerning the status of the notarial profession.

The official deed received by a notaire offers unquestionable advantages with respect not only to its content but also its application.

First and foremost, its content is guaranteed by the notaire. This is particularly true with regards to the proper application of regulations. The notaire ensures that the deed corresponds to the profound will of the parties and implements it effectively. He informs them of the consequences of their undertaking, attempts to achieve contractual equilibrium between the parties to the deed, and oversees adherence to public policy.

Secondly, the application of the notarial act is facilitated by the authentic form: an official deed has an acquired legal date unlike a private deed which, in order to have this quality, must be registered.

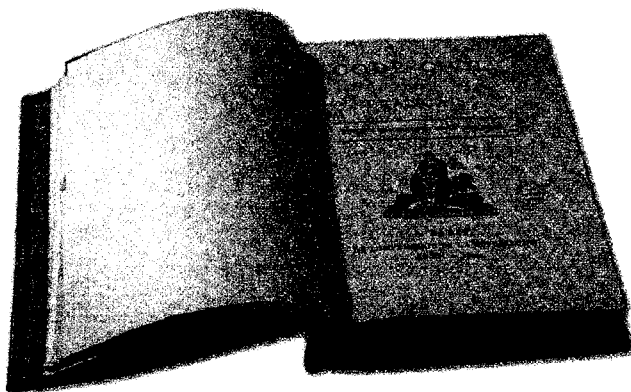
Then it has probative force. It lends an irrefutable character to the facts laid out and noted by the notaire, which ensures that the deed holds the highest position in the hierarchy of evidence established by the French civil Code.

LE CODE CIVIL

Consacrant l'œuvre des légistes consulat, Napoléon Bonaparte promulgua le Code civil des Français le 21 mars 1804.

THE CIVIL CODE

Sanctioning the work of the consulate jurists, Napoleon Bonaparte enacted the French civil Code on 21 March 1804.



LES ARCHIVES NOTARIALES

L'intérêt historique des archives notariales est très grand. Il a été attesté par l'exposition « Paris en actes » organisée en mai-juin 2004 à la Mairie de Paris.

THE NOTARIAL ARCHIVES

The notarial archives have a profound historical interest. This was evidenced by the "Paris en actes" ("Paris in deeds") exhibition held in May-June 2004 at the Paris town hall.

Il a **force probante**. Il confère un caractère incontestable aux faits énoncés et constatés par le notaire et vaut à l'acte authentique d'occuper la première place dans la hiérarchie des preuves établie par le Code civil.

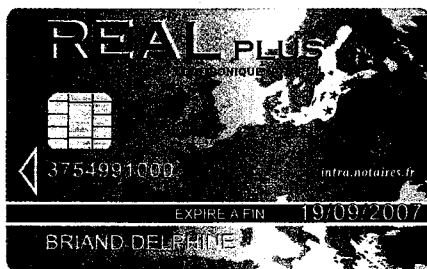
Un acte notarié a force exécutoire de plein droit du simple fait de sa remise à un agent d'exécution, tel un huissier, contrairement à un acte sous seing privé, qui doit préalablement être présenté au juge pour recevoir une exécution forcée.

Cette force exécutoire vaut dans l'espace judiciaire européen, en application de la Convention de Bruxelles, qui reconnaît en droit aux actes notariés la même efficacité que les décisions de justice.

L'acte authentique bénéficie, enfin, d'une **garantie de conservation** d'une durée de 100 ans. Archivé chez le notaire, l'acte est répertorié à la fois à l'étude notariale et au Greffe du Tribunal. Le notaire délivre des copies à son client.

L'acte authentique, outil traditionnel de notre arsenal juridique français, s'inscrit aujourd'hui pleinement dans la modernité.

C'est ainsi qu'en reconnaissant, le 13 mars 2000, l'acte authentique électronique, et en fixant son régime dans le décret du 10 août 2005 dans le respect des principes de l'authenticité, le législateur français a fait entrer l'acte authentique dans le 21^e siècle.



LA CARTE REAL

La carte REAL est une carte électronique qui permet à chaque notaire de France, d'accéder avec un haut degré de performance et de confidentialité, à des informations hautement sécurisées (comme le fichier central des testaments). Elle est l'outil de réalisation de l'acte authentique électronique.

Les notaires échangent entre eux ou avec leurs clients par des réseaux sécurisés également performants. IntraNotaires, qui concerne la Compagnie de Paris, dispose de 6 000 adhérents. Ces réseaux sont également mis à la disposition des clients (à l'exemple d'espaces de travail partagé).



A notarial act is binding as a matter of course by the mere fact of it being submitted to an enforcement officer such as a bailiff (huissier), unlike a private deed which must first be presented to the judge in order to be enforced.

This enforceability is valid in the European judicial area by virtue of the Brussels Convention, which recognises notarial acts as having the same authority under the law as court decisions.

Lastly, the official deed enjoys a guarantee of preservation for a period of 100 years. The deed is filed both at the notaire's office and at the Court Registry. The notaire also issues copies to the client.

The official deed, our long-standing tool in the French legal arsenal, is every bit as applicable in today's modern world.

Thus, on march 13, 2000, by recognising the validity of electronic official deeds and establishing the rules related there to through the August 10, 2005 decree, in accordance with the principles of authenticity, French lawmakers have brought the official deed into the 21st century.

THE REAL CARD

The REAL card is an electronic card that allows all notaires in France to access, with a high degree of performance and confidentiality, highly secure information (such as the central file of wills and testaments). It is the tool used to create an electronic official deed. Notaires exchange information among themselves or with their clients via equally efficient secure networks. IntraNotaires, which is used by the Compagnie de Paris, has 6,000 members. These networks are also made available to clients (similar to shared work areas).



LA FONCTION NOTARIALE

Une formation de haut niveau, un accès réglementé

Un haut niveau d'études et une formation pratique

L'accès à la fonction notariale nécessite une formation juridique de haut niveau.

Après quatre années d'études générales de droit, le futur notaire doit par la suite poursuivre un cursus spécialisé. Il peut choisir entre deux filières :

- la voie universitaire, qui l'engage à achever son mastère de droit par une dernière année spécialisée (Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées : DESS), puis à réaliser un cycle d'études de quatre semestres délivrant un Diplôme Supérieur de Notariat (DSN), parallèlement à un stage en office de deux ans au minimum, ce qui lui permet d'alterner formation pratique et enseignement théorique ;

- la voie dite « professionnelle », qui l'oblige, après avoir suivi, pendant un an, des cours au Centre de Formation Professionnelle Notariale (CFPN) et obtenu son diplôme de fin d'études, à effectuer un stage de deux années à temps complet dans un office.

Des « passerelles » sont organisées afin d'accueillir les étudiants provenant d'autres origines de formation et leur permettre l'apprentissage de la profession.

Quelle que soit la voie choisie par le candidat, la durée des études pour devenir notaire ne saurait être inférieure à sept ans. Elle se double d'une solide formation pratique « de terrain » acquise dans les études en qualité de notaire-assistant.

Les futurs notaires peuvent compléter leur formation de base par d'autres diplômes que ceux relevant des disciplines juridiques, en intégrant des écoles de commerce ou des universités étrangères.

Une formation tout au long de la vie

Pendant la durée de sa carrière, le notaire a l'obligation de se former, conformément aux dispositions résultant du Règlement National de la profession.

A cet effet, la profession organise, chaque année, des sessions de formation permanente. Le Congrès annuel des notaires, une des principales manifestations juridiques de France, est une opportunité privilégiée de formation.

THE POSITION OF NOTAIRE advanced training, regulated access

Advanced studies and hands-on training

Access to the position of notaire requires high level legal training.

After four years of general law studies, the future notaire must then follow a specialised curriculum. He may choose between two training methods:

- University training, which requires that he obtain a Master's degree in law through a final year of specialisation, and then complete a four-semester course of studies leading to a Diplôme Supérieur de Notariat (advanced degree in notarial law – DSN), in addition to an internship of at least two years at an office. This allows him to alternate between hands-on and classroom training;

- So-called "professional" training, which requires that, after taking courses at a professional notaire training centre for one year and obtaining the required diploma, he complete a two-year full-time internship at an office.

Bridges are created to accommodate students from other educational backgrounds and to allow them to receive apprentice training in the profession.

Regardless of the method chosen by the candidate, the length of training required to become a notaire may not be less than seven years. It is combined with sound practical "field" training acquired in offices as an assistant notaire.

Future notaires may complete their basic training through degree programmes other than those related to legal disciplines by enrolling in business schools and/or foreign universities.



LE GRAND ESCALIER DE LA SORBONNE

Les universités de Panthéon-Sorbonne, d'Assas et de Saint-Maur sont les 3 universités partenaires de la Chambre des Notaires de Paris.

THE GREAT STAIRCASE AT THE SORBONNE

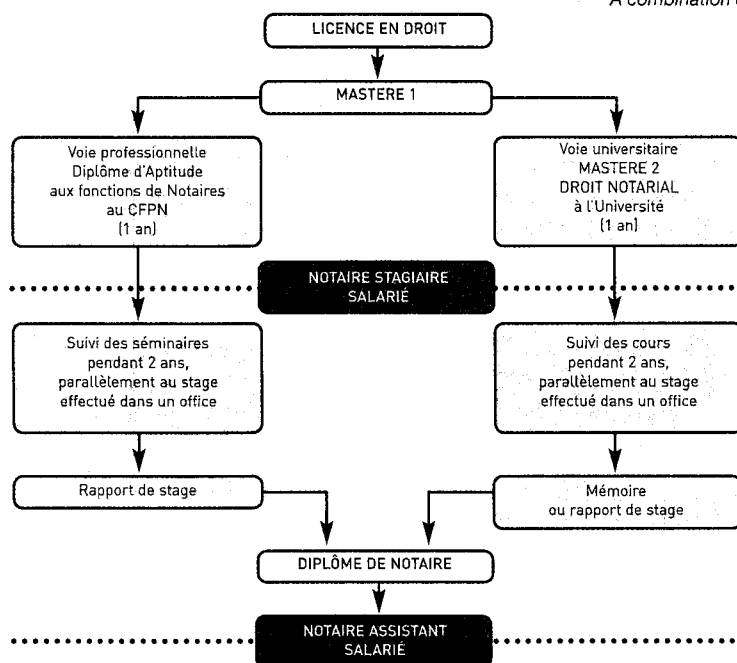
Panthéon-Sorbonne, Assas and Saint-Maur are the three partner universities of the Chambre des Notaires de Paris.

Cursus pour devenir notaire

Une double formation théorique et pratique

Curriculum for becoming a notaire

A combination of classroom and hands-on training



Autre exemple, le notariat parisien a pris l'initiative de créer une Université Régionale qui réunit chaque année plus de 3 500 notaires et collaborateurs juristes autour de plusieurs thèmes d'actualité.

Une nomination réglementée pour un exercice diversifié

Le notaire est nommé par arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, au terme d'une procédure complexe liée à son statut d'officier public. Sont notamment requis les avis de la Chambre des Notaires et du Tribunal d'Instance du ressort de la localisation de sa future étude.

Afin de faciliter l'accès à la profession et de la rendre plus accessible aux meilleurs talents, la profession a mis en œuvre, avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations, un système de prêts à long terme, garantis et cautionnés par un organisme géré par la profession, l'Association Notariale de Caution (ANC).

Toutefois, la fonction de notaire peut être exercée sans apport financier :

- par un « apport en industrie », permettant ainsi à un jeune diplômé d'accéder à l'exercice libéral de la profession comme associé d'un office par le seul apport de son travail, sans engagement en capital ;
- par le statut de « notaire salarié », dotant celui qui en bénéficie des prérogatives et des responsabilités du notaire vis-à-vis de la clientèle, tout en lui conférant, par un contrat de travail, la qualité de salarié de l'office, collaborateur du notaire ou du notaire associé.

Lifelong training

During the course of their career, notaires are required to receive training pursuant to the provisions of the National Regulations governing the profession.

To this end, the profession organises each year continuing legal education sessions. The annual conference of notaires, one of the foremost legal events in France, is a unique training opportunity.

As a further example, the Paris notarial profession has taken it upon itself to create a Regional University attracting more than 3,500 notaires and legal associates each year to discuss topics of current interest.

Regulated appointment for a diversity of ways to practice

Notaires are appointed by an order of the Garde des Sceaux (keeper of the state seals), Minister of Justice, via a complex procedure justifying by the privileged status notaires hold as public officials. Prerequisites include opinions from the Chambre des Notaires and the court having jurisdiction over the place where the notaire's future office is located.

In an effort to promote access to the profession and make it more available to the most talented individuals, the profession has implemented, with the help of the Caisse des Dépôts et Consignations (French Deposit and Consignment Office), a system of long-term loans secured and guaranteed by a body managed by the profession, the Association Notariale de Caution (Notarial Guarantee Association - ANC).

However, the duties of the notaire may be performed under other conditions that do not involve a financial contribution. These include:

- A contribution of services, which allows young graduates to practice as a partner in an office simply by contributing his work and with no financial commitment;
- The status of "salaried notaire", which grants the individual with such status the prerogatives and responsibilities of a notaire vis-à-vis clients while qualifying him, through an employment contract, as an employee of the office, associate of the notaire or partner notaire.



LES GARANTIES DE LA PROFESSION

Une déontologie stricte, une assurance collective

UNE ORDONNANCE DU 2 NOVEMBRE 1945 DÉFINIT LA MISSION ET L'ORGANISATION DU NOTARIAT

Les notaires sont les officiers publics établis pour recevoir les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des « grosses » et expéditions.

AN ORDER OF NOVEMBER 2ND 1945 DEFINES THE MISSION AND ORGANISATION OF THE NOTARIAL PROFESSION

Notaires are the public officials established to receive acts and contracts to which the parties must or wish to have assigned the character of authenticity attached to acts of public authority, and to ensure the date, maintain the filing and deliver the execution copies and authentic copies thereof.

LA DÉONTOLOGIE, telle qu'elle résulte des textes en vigueur et en particulier du Règlement National de la profession, comporte de nombreuses dispositions préservant l'indépendance du notaire et assurant la sécurité de ses clients.

C'est ainsi que toute activité commerciale est, par nature, interdite à un notaire. Celui-ci ne peut se livrer à des actes de commerce, de banque, de courtage de valeurs mobilières ou à des opérations spéculatives d'achat et de vente d'immeubles.

De même, s'appliquent les garanties inhérentes à la qualité d'officier public (obligation d'instrumenter, respect d'un tarif unique) et aux vertus de l'acte authentique.

L'intervention du notaire, véritable confident de ses clients, est soumise au **secret professionnel**. Cette obligation, qui s'impose à lui comme à tout collaborateur de son office, concerne la rédaction d'actes mais aussi l'échange de correspondances ou les confidences orales. Toute violation de cette obligation est sanctionnée par des peines pénales, civiles et disciplinaires.

À ces garanties inhérentes à l'intervention du notaire, s'ajoute l'obligation pour le professionnel de contracter une **assurance en responsabilité civile professionnelle**.

Le sceau est la marque de l'autorité publique. Son apposition sur un acte notarié lui donne la force attachée à cette autorité

The seal is the emblem of public authority. Its apposition for a notarized act gives it the force attached to such authority.



GUARANTEES OF THE PROFESSION

*strict code of ethics
and group insurance*

THE CODE OF ETHICS, as provided by current laws and, in particular, the National Regulations governing the profession, includes numerous provisions preserving notaires' independence and ensuring the security of their clients.

As a result, notaires are inherently prohibited from engaging in any type of commercial activity. They may not engage in commercial, banking or securities brokerage transactions, or in speculative real estate purchase and sale transactions.

In addition, the guarantees inherent to the capacity of public official (obligation to draw up instruments, adherence to a single rate) and to the virtues of the official deed apply.

The services provided by notaires - true confidants of their clients - are subject to professional secrecy. This obligation, to which themselves and every employee in their office are bound, concerns the drafting of instruments as well as the exchange of correspondence and verbal communications. Any breach of this obligation is punishable by criminal, civil and disciplinary penalties.

In addition to these guarantees, which are inherent to the notaire's services, each notaire is required to take out professional liability insurance.

Affiche obligatoirement
apposée dans les offices
de notaires sur la garantie
collective de la profession.

Notice mandatorily affixed
in offices regarding
the profession's
collective guarantee.

À l'instar de toute profession libérale appartenant à un secteur réglementé, le notaire est assuré contre les conséquences des erreurs susceptibles d'être commises par lui-même ou par ses collaborateurs.

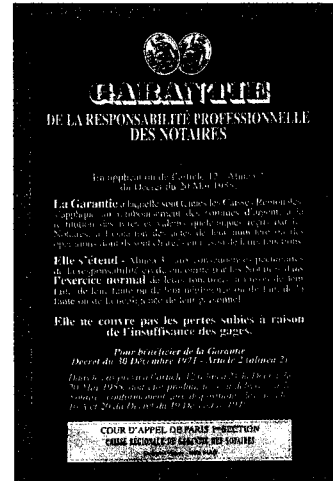
De tels risques font l'objet d'une couverture organisée collectivement par les instances professionnelles du notariat.

Parallèlement à cette assurance traditionnelle, le notariat français a organisé une garantie collective, couvrant les conséquences pécuniaires des fautes et négligences intentionnelles, qui ne peuvent pas être prises en charge par les techniques classiques d'assurance. Il s'agit là d'une garantie unique en son genre au sein des professions juridiques.

Dernière protection, les fonds détenus par les notaires à l'occasion des transactions qu'ils mettent en œuvre lors de la rédaction des actes, sont obligatoirement déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations. Cela donne toute assurance en terme de représentation de ceux-ci.

Pour toutes ces raisons, l'intervention du notaire est un facteur de grande sécurité.

L'organisation du service public notarial et sa continue adaptation sont le gage de l'efficacité de l'action des notaires.



Like all independent professionals affiliated with a regulated sector, notaires are insured against the consequences of mistakes which could potentially be made by themselves or their employees.

Such risks are covered by insurance organised collectively by the professional notarial bodies.

In addition to this traditional insurance, the French notarial profession has set up a collective guarantee covering the financial consequences of intentional mistakes and negligence which cannot be covered by traditional insurance. This guarantee is among legal professionals, the only one of its kind.

As a final protection, all funds held by notaires related to transactions carried out by them for their clients are deposited at the Caisse des Dépôts et Consignations.

This provides every assurance in terms of the latter's representation. For all these reasons, the notaire's work helps ensure a high degree of security. The organisation of the public notarial service and its ongoing adaptation are a guarantee of the effectiveness of the notaire's actions.

Sur les 4,5 millions d'actes que les notaires reçoivent en France, 0,1 pour mille donne lieu à contentieux, ce qui témoigne de la sécurité de l'intervention notariale.

Of the 4.5 million instruments received by notaires in France, only one out of 10,000 results in litigation. This, attests to the security of notarial services.

Extrait du discours prononcé par le Conseiller Réal devant le corps législatif lors des débats de la loi du 25 Ventôse an XI

« À côté des fonctionnaires qui concilient et qui jugent les différends, la tranquillité appelle d'autres fonctionnaires, qui, conseils désintéressés des parties, aussi bien que rédacteurs impartiaux de leur volonté, leur faisant connaître toute l'étendue des obligations qu'elles contractent, rédigeant ces engagements avec clarté, leur donnant le caractère d'un acte authentique et la force d'un jugement en dernier ressort, perpétuant leur souvenir et conservant leur dépôt avec fidélité, empêchent les différends de naître entre les hommes de bonne foi et enlèvent aux hommes cupides, avec l'espoir du succès, l'envie d'élever une injuste contestation. Ces conseils désintéressés, ces rédacteurs impartiaux, cette espèce de juges volontaires qui obligent irrévocablement les parties contractantes, sont les notaires. Cette institution est le notariat ».

Except from the speech given by Counsellor Réal to the legislative body during the debates on the law of 25 Ventôse year XI

“Aside from public officials who bring about agreements and arbitrate disputes, peace of mind calls for other officials who, as disinterested advisers of the parties and impartial authors of their intention—informing them of the full extent of the obligations they incur, drafting these obligations with precision, giving them the character of an official deed and the force of a judgment without appeal, perpetuating their memory and faithfully maintaining their filing—prevent disputes from arising among fair-minded men and discourage greedy men, hopeful for success, from raising an unfair objection. These disinterested advisers and impartial authors, these types of wilful judges who irrevocably oblige the contracting parties are notaires. This institution is the notarial profession”.



UN CHAMP D'INTERVENTION ÉTENDU

Du praticien expérimenté au « créateur de droit »

La rédaction d'actes

Chargé traditionnellement de conférer l'authenticité aux actes et aux conventions des parties, spécialiste reconnu du droit de la famille, des successions et de l'immobilier, le notaire a élargi au fil du temps son domaine d'intervention.

La prestation de service et le conseil

Maîtrisant les aspects juridiques, fiscaux et sociaux des actes qu'il rédige, le notaire peut naturellement développer des prestations de conseil et de services auprès de ses clients, personnes physiques et personnes morales.

Outre sa mission légale liée à l'authentification et à la conservation des actes, le notaire est, en effet, sollicité chaque jour davantage par sa clientèle pour lui assurer des prestations dans des domaines aussi variés que la négociation de biens immobiliers, l'expertise ou l'audit, la transmission d'entreprise ou la gestion patrimoniale.

Dans le cadre de leur activité de conseil, les notaires peuvent accompagner leurs clients dans tout pays étranger.

Les missions légales

Le notaire peut également recevoir des missions judiciaires, en étant commis par les tribunaux pour procéder à des liquidations de successions ou de communautés matrimoniales après divorce, à des adjudications de biens immobiliers, à des médiations ou autres arbitrages, pour ne citer que ces quelques exemples. Ces missions se développent régulièrement.

L'international

La complexité de l'environnement législatif, tant national qu'international, a conduit nombre de notaires et de leurs collaborateurs à acquérir des spécialisations en prolongement de leur champ d'intervention principal et à se former aux langues étrangères.

A BROAD RANGE OF EXPERTISE

*from experienced practitioner
to "creator of law"*

Drafting of instruments

Though traditionally responsible for authenticating instruments and agreements between parties and recognised as specialists in family, estate and real estate law, notaires have, over time, expanded their area of expertise.

Service providers and consultants

Thanks to their proficiency in the legal, fiscal and social aspects of the instruments they draft, notaires can naturally provide consulting and other services to their clients, whether private individuals or legal entities.

Aside from their statutory role of authenticating and preserving instruments, notaires are called upon by their clients to provide services in areas as varied as real estate negotiations, expert appraisals and audits, transfers of companies and wealth management.

As part of their consulting activity, notaires can provide services to their clients in any foreign country.

Legal tasks

Notaires may also be entrusted with judicial tasks when appointed by the courts to carry out transactions such as settlements of estates or communal property following a divorce, sales by tender of real property, mediation or other types of arbitration, and the likes. These tasks are constantly evolving.

**MARIAGE, DIVORCE,
SUCCESSION,
IMMOBILIER, URBANISME,
PATRIMOINE...**

L'étendue de l'intervention des notaires est souvent beaucoup plus large que le « cœur de métier » traditionnellement associé par le grand public aux missions des notaires.

**MARRIAGE, DIVORCE,
SUCCESSION, REAL ESTATE,
URBAN PLANNING,
WEALTH.**

The scope of the notaire's activity often extends far beyond the "core business" which the general public traditionally associates with notaires.

De la création juridique à la résolution concrète des difficultés les plus complexes

Le notariat exerce un rôle très actif dans l'élaboration du droit et dans son évolution, fruit à la fois de la connaissance des besoins de la clientèle et des analyses plus théoriques des organismes de recherche de la profession.

Les notaires sont, en effet, à l'origine de clauses contractuelles novatrices, dont certaines ont été consacrées par le législateur.

Ce rôle de « créateur de droit » s'est ainsi manifesté dans des domaines aussi divers que les régimes matrimoniaux (clause commerciale dans les contrats de mariage, donation entre époux...) ou le droit de la propriété ou de la construction (vente en l'état futur d'achèvement, copropriété, divisions en volumes...).

La complexité de l'environnement législatif a conduit, par ailleurs, le notariat à créer des Centres de Recherche d'Informations et de Documentation Notariales (CRIDON).

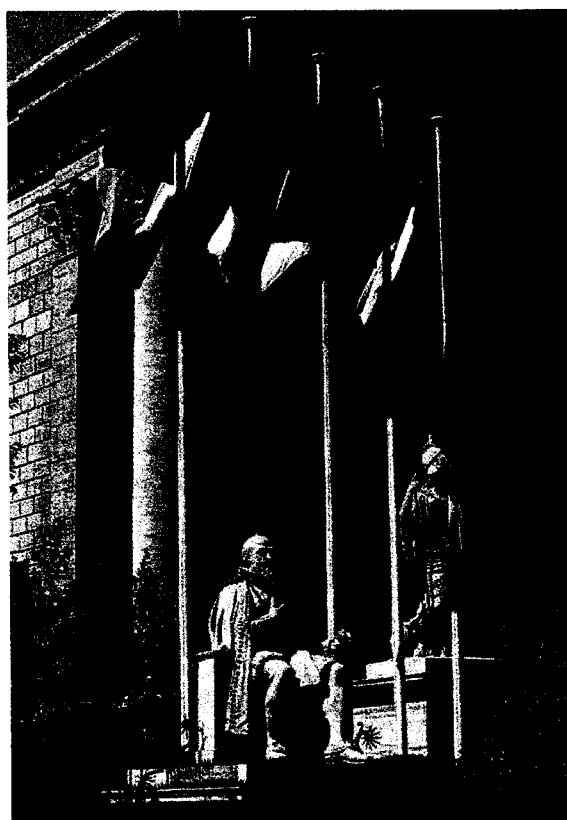
Le CRIDON de Paris a notamment créé d'incomparables bases de données juridiques, et ses équipes de juristes sont en mesure de mettre à la disposition des notaires et de leurs clients une information aussi exhaustive que pointue.

Enfin, les travaux conduits dans le cadre des congrès annuels des notaires participent activement à l'élaboration de réformes législatives utiles et novatrices souvent reprises par le législateur.



Le 100^e Congrès des notaires, qui s'est tenu à Paris en mai 2004, a été l'occasion pour les notaires de proposer quelques évolutions pour « un monument juridique » qui fêtait son bicentenaire.

The 100th Congrès des notaires conference held in Paris in May 2004 was an opportunity for notaires to propose several changes for "a legal monument" celebrating its bicentennial.



International

The complexity of both the national and international legislative environment has prompted many notaires and their employees to acquire specialised post-training skills aimed at developing their main area of expertise and to receive instruction in foreign languages.

From law creation to concrete resolution of the most complex legal issues

Notaires play a very active role in the creation and development of the law by combining their understanding of clients' needs and a more theoretical analysis of legal issues.

Indeed, notaires have been most innovative by creating new contractual clauses, some of which have been sanctioned by lawmakers.

This role as a "creator of law" is apparent in areas as diverse as matrimonial regimes (commercial clauses in marriage contracts, gifts between spouses, etc.), property law and construction law (sale of property not yet constructed, volume joint ownership, complex vertical partition, etc.).

The complexity of the legislative environment in today's society has also prompted the notarial profession to form notarial information and documentation research centres (CRIDON).

The Paris CRIDON has, among other things, created incomparable legal databases and its teams of legal experts are able to provide notaires and their clients with precise, detailed information.

Lastly, the work conducted at the annual notaires conferences is an important element in the development of innovative legislative reforms.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le notariat constitue de plus en plus souvent pour le législateur un vecteur privilégié d'application des lois, tant en matière d'immobilier que d'organisation sociale.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Increasingly, the notarial profession is for lawmakers a key vehicle for enforcing laws both in the area of real estate and corporate organisation.

UNE RÉMUNÉRATION TRANSPARENTE

Un tarif unique et des honoraires libres

LA RÉMUNÉRATION DU NOTAIRE fait depuis longtemps l'objet d'un tarif national décidé par l'Etat, qui s'impose à tous.

Les actes tarifés (ventes, donations, contrats de mariage, successions...) représentent l'essentiel des interventions notariales ; les remises partielles d'émoluments sont interdites, sauf circonstances exceptionnelles et sous condition d'une autorisation expresse de la Chambre.

Il faut les distinguer des actes non tarifés, qui font l'objet d'honoraires libres en vertu de l'article 4 du décret fixant le tarif des notaires.

C'est ainsi que le notaire peut dispenser du conseil, accomplir des démarches, effectuer des consultations, sur la base d'honoraires, soumis à TVA, fixés librement avec l'accord préalable de son client.

Dans certains domaines, notamment pour le droit des affaires (rédaction de statuts de société, de baux commerciaux ou de ventes de fonds de commerce...), l'activité du notaire fait l'objet d'une rémunération sur la base d'honoraires non tarifés.

D'autres règles participent à cet effort de transparence :

- toute personne qui le souhaite peut prendre connaissance du tarif en vigueur qui est publié au Journal Officiel et demander à son notaire un état prévisionnel du coût de l'acte concerné ;
- une fois les formalités accomplies, le notaire a l'obligation de remettre à son client un décompte détaillé des coûts de l'opération réalisée ;
- l'intervention ou la participation d'un second notaire dans l'établissement d'un dossier, représentant la partie co-contractante, n'augmente pas les émoluments dus par le client. Ceux-ci seront partagés entre les deux notaires intervenants ;
- la rémunération du notaire comprend les frais d'assurances à la charge de celui-ci.

TRANSPARENT PAYMENT a single rate and fees set freely

FOR MANY YEARS, notaires have charged clients a national rate that is set by the government and applicable to all.

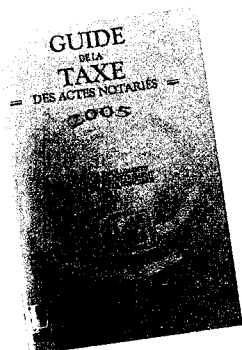
Fixed-rate transactions (sales, gifts, marriage contracts, successions, etc.) make up the bulk of notarial services. Partial payments of fees are prohibited, except under special circumstances and subject to the express consent of the Chambre.

A distinction must be made between the above-mentioned transactions and the transactions not subject to a fixed rate and for which fees may be set freely in accordance with Article 4 of the decree establishing notaires' rates.

Thus, notaires may give advice, carry out procedures and hold consultations on the basis of fees that are subject to VAT and set freely with the client's prior consent.

Also, in certain areas, such as commercial law (drafting of company bylaws, commercial leases, sales of business assets, etc.), the notaire's services are paid for on the basis of unregulated fees.

Additional rules apply in an attempt to ensure transparency:



Le tarif des notaires est public et d'application générale sur le territoire national.

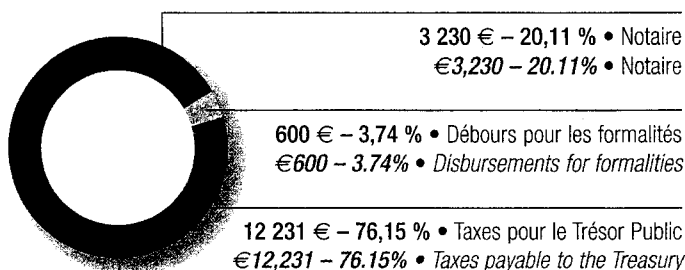
Notaires' rates are public and applicable throughout the national territory.

ESTIMATION DES FRAIS POUR UNE ACQUISITION IMMOBILIÈRE DE 220 000 EUROS À PARIS (AVEC UN PRÊT DE 100 000 EUROS)

ESTIMATE OF THE COSTS FOR A PURCHASE IN PARIS
WORTH 220,000 EUROS REAL ESTATE (WITH A LOAN OF 100,000 EUROS)

Le montant des frais s'élève à 16 061 euros.
La répartition de cette somme est la suivante :

The total costs are 16,061 euros. The breakdown
of this sum is the following:



Le notaire est réglé au moment de la signature de l'acte. Mais, il est conduit, dès l'ouverture d'un dossier, à provisionner les frais et débours qu'il effectue pour le compte de ses clients, lors de la préparation de l'acte.

Il s'agit principalement du règlement de prestations sollicitées auprès de l'administration des finances (demande d'état hypothécaire, extraits cadastraux...), auprès de certains professionnels (établissement de plans ou de documents d'arpentage par un géomètre expert, par exemple), ou des greffiers auprès du Tribunal de Commerce (extraits d'immatriculation des sociétés...).

Enfin, en sa qualité d'officier public, le notaire calcule et collecte, pour le compte de l'Etat, un ensemble de taxes et de droits (plus-values immobilières, droits d'enregistrement, droits de mutation à titre gratuit, taxe de publicité foncière, TVA, salaire du conservateur des hypothèques, timbres...) qu'il reverse au Trésor Public.

Tout cela fait que la rémunération réelle du notaire pour les diligences qu'il accomplit est très inférieure à ce que l'on nomme abusivement les « frais de notaires ».

• Any person wishing to do so may inquire about the rate in effect, which is published in the Official Gazette, and ask his/her notaire for an estimated cost of the transaction in question;

• Once the formalities are completed, the notaire is required to give the client a detailed breakdown of the costs of the transaction;

• The involvement or participation of a second notaire, representing the co-contracting party, does not increase the fees owed by the client. Said fees are shared between the two notaires involved;


• The notaire's compensation includes insurance costs for which he is responsible.

The notaire is paid at the time the deed is signed; however, as soon as a file is opened, he must also set up provisions for the advances made by him on behalf of the client in connection with the preparation of the instrument.

These provisions pertain mainly to payment for services requested from the finance administration (for mortgage report requests, copies of cadastral entries, etc.), from certain professionals (such as the preparation of survey plans or documents by a chartered surveyor), or from clerks of the Commercial Court (copies of company registration, etc.).

Finally, as public officials, notaires calculate and collect, on behalf of the government, a variety of taxes and duties (capital gains on the sale of real property, registration fees, gift taxes, cadastral tax, VAT, mortgage registrar's fee, stamps and so on) which they then pay to the Treasury.

This means that notaires' actual compensation for the formalities completed is far less than what is incorrectly referred to as "notaire's fees".



Le gnomon (cadran solaire), est le symbole du notariat. Comme le gnomon, qui est éclairé sous tous ses angles, l'acte notarié doit être compris en toutes ses positions.

The gnomon (sundial) is the symbol of the notarial profession. As the gnomon, which is illuminated from every angle, the notarial act must be understood from every perspective.



UNE REPRÉSENTATION STRUCTURÉE

Chambres disciplinaires et Conseils régionaux,
Conseil supérieur

L'ORGANISATION COLLECTIVE DU NOTARIAT résulte d'une ordonnance du 2 novembre 1945 qui a fait depuis l'objet de modifications.

Si la représentation nationale de la profession est assurée par le Conseil Supérieur du Notariat (CSN), l'échelon local est organisé en Chambres départementales ou interdépartementales, et en Conseils régionaux. La loi du 11 février 2004 a transféré à ces derniers la fonction disciplinaire.

Ces trois catégories d'organismes constituent des établissements d'utilité publique placés sous le contrôle du Ministère de la Justice et des tribunaux.

Les responsables des organismes professionnels sont élus par leurs confrères, au scrutin direct (chambres) ou indirect (conseils régionaux et conseils supérieurs). Les décideurs élus sont assistés par des services comprenant des collaborateurs permanents (inspecteurs comptables, informaticiens, juristes...).

Plusieurs organismes opérationnels assistent les instances professionnelles et ont permis de faciliter l'adaptation des offices à leur environnement, notamment en matière de technologies de l'information et de la communication.

STRUCTURED REPRESENTATION

*Disciplinary chambers
and regional councils,
Conseil Supérieur*

THE COLLECTIVE ORGANISATION OF THE NOTARIAL PROFESSION is the result of an order of November 2, 1945, which has been amended since.

While the profession is represented at the national level by the Conseil Supérieur du Notariat (Superior Council of Notaires – CSN), it is organised at the local level into departmental and inter-departmental chambers and into Regional Councils. The February 11, 2004 law has transferred disciplinary authority to the Regional Councils.

These three categories of organisations are public interest institutions placed under the authority of the Ministry of Justice and the courts.

The heads of each professional organisation are elected by their fellow members through direct voting (chambers) or indirect voting (Regional and Superior Councils). Elected decision-makers are assisted by departments that include permanent employees (accounting inspectors, computer specialists, etc.).

Several operational agencies assist the professional bodies and have enabled them to adapt the offices to their environment, particularly with regards to information and communication technology.

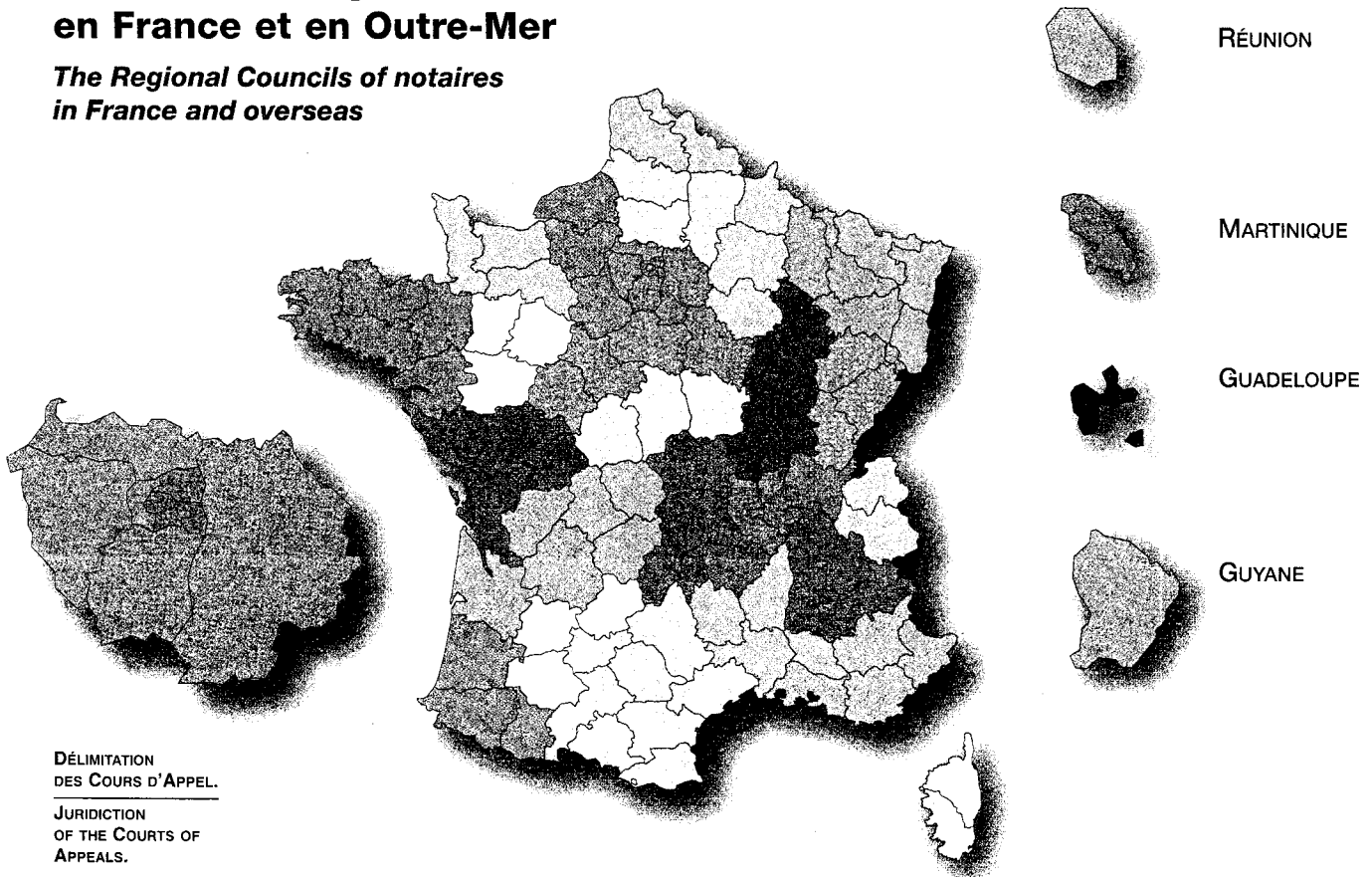
Le siège de la Chambre
des Notaires de Paris,
place du Châtelet.

Headquarters of the Paris
Chambre des Notaires,
place du Châtelet.



Les Conseils régionaux des notaires en France et en Outre-Mer

The Regional Councils of notaires in France and overseas



**DÉLIMITATION
DES COURS D'APPEL.**

**JURIDICTION
OF THE COURTS OF
APPEALS.**

Le ressort des Conseils régionaux des notaires. L'organisation locale du notariat est fondée sur l'organisation des autorités judiciaires (ressort des Cours d'Appel).

The jurisdiction of the Regional Councils of notaires. The local organisation of the notarial profession is based on the organisation of the judicial authorities (jurisdiction of the Courts of Appeals).

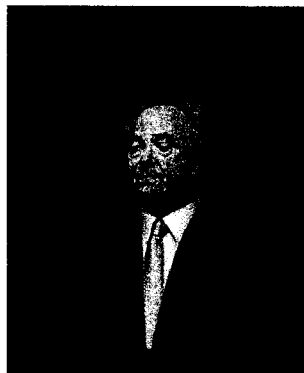
Figures du notariat

Key players in the notarial profession



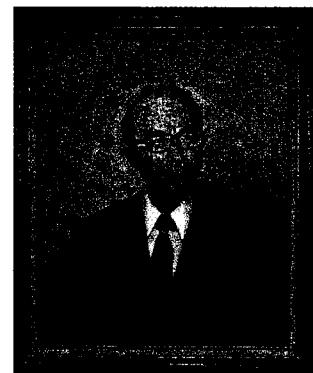
JEAN-BAPTISTE BEVIERE (1723-1807)
Sénateur, cet ancien notaire, Président de la Chambre des Notaires de Paris, fut inhumé au Panthéon sur décision de Napoléon.

JEAN-BAPTISTE BEVIERE (1723-1807)
This Senator and former notaire and President of the Chambre des Notaires de Paris was buried at the Pantheon on Napoleon's order.



CLAUDE THIBIERGE (1919-1980) ET MARCEL BARON (1911-2001)
deux notaires, acteurs du développement urbain de Paris pendant les « 30 glorieuses ».

CLAUDE THIBIERGE (1919-1980) AND MARCEL BARON (1911-2001)
two notaires and key players in the urban development of Paris during the "glorious 30s".





LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

Un organisme aux compétences variées

Un ressort très large

La Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris regroupe les notaires de trois départements : Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. La Chambre cumule ses fonctions avec celles de Conseil Régional.

Parmi les institutions notariales locales ou régionales, la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris occupe une place singulière.

Son rôle de tout premier plan est lié tout à la fois à la dimension des offices situés dans son ressort territorial (une moyenne de 25 salariés et 3 associés par office), à leur nombre (215 offices), à leur volume d'activité (800 millions d'euros), à leur proximité des centres de décisions politiques et économiques, ainsi qu'à l'ancienneté de sa constitution.

Dotée d'un organe de décision réunissant 27 membres élus pour trois ans par les notaires de la Compagnie réunis en Assemblée Générale, la Chambre de Paris est dirigée par un Président, élu par la Chambre, et assisté d'un Bureau exécutif.

Plusieurs membres de Chambre exercent des fonctions exécutives relatives à la discipline et à la déontologie, aux dossiers de cessions de parts sociales et d'études, à la gestion financière de la Chambre, à la politique de communication, de formation et au développement des nouvelles technologies.

Des missions diverses

Dans ses missions ordinaires, la Chambre assure une mission de contrôle comptable, financier et juridique des offices et d'accès à la profession, en disposant d'un corps d'inspecteurs notaires et comptables, assermentés auprès du Procureur Général de la Cour d'Appel de Paris.

THE CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

*an organisation
with numerous skills*

Broad jurisdiction

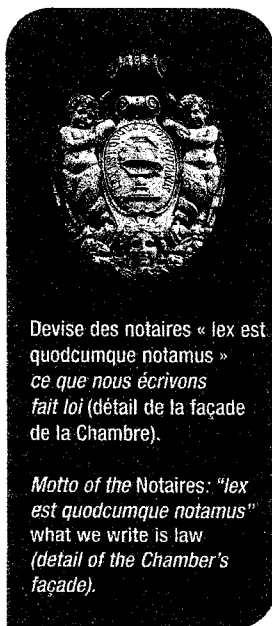
The Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris (Paris inter-departmental chamber of notaires) is made up of notaires from three different departments: Paris, Seine-Saint-Denis and Val-de-Marne. The chamber's functions are combined with those of the Regional Council.

The Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris holds a unique place among the local and regional notarial institutions.

Its primary role is to oversee the size of the offices located in its area of jurisdiction (an average of 25 employees and three partners per office), their number (215 offices), their volume of business (800 million euros), their proximity to political and economic decision-making centres, and the length of their existence.

The Paris Chamber's, decision-making body is made up of 27 members elected for a three-year term by the Compagnie's notaires at a general meeting, and, is headed by a President elected by the Chambre and assisted by an Executive Board.

Several Chambre members perform executive duties pertaining to discipline and the code of ethics, files involving transfers of partnership shares and offices, financial management of the Chambre, communication and training policies and the development of new technologies.



Devise des notaires « *lex est quodcumque notamus* »
ce que nous écrivons fait loi (détail de la façade de la Chambre).

Motto of the Notaires: "*lex est quodcumque notamus*"
what we write is law
(detail of the Chamber's façade).



Une séance d'informations
à la Chambre des Notaires
de Paris.

*An information meeting
at the Chambre des
Notaires de Paris.*

Elle traite les réclamations et les plaintes contre les notaires et veille à l'observation des règles de la profession, à l'application du tarif et à l'observation de la déontologie.

Elle assure une fonction de **Chambre de discipline** et elle prononce ou propose des sanctions.

Dans ses missions de Conseil Régional, elle est l'interlocutrice naturelle des collectivités locales et des forces économiques et sociales de la Région Ile-de-France. Elle exerce un rôle éminent d'information du public et de promotion des intérêts de la profession auprès des Pouvoirs Publics. Elle entretient, à ce titre, des rapports constants avec le Ministère de la Justice et les Cours et tribunaux de son ressort, ainsi qu'avec les différents médias.

Elle exerce une fonction d'animation et d'impulsion du réseau notarial des métropoles européennes.

En tant qu'organe de développement, avec le concours de l'association Paris Notaires Services, la Chambre dispose d'un éventail de services mis à la disposition des notaires.

Parmi ceux-ci, il faut citer : une base immobilière, unique en son genre, qui dispose de 2,5 millions de données sur le marché immobilier francilien (base B.I.E.N.), une salle de ventes aux enchères immobilières réalisant chaque année près de 100 millions d'euros de transactions, un réseau d'experts intervenant sur l'évaluation de tous types de biens, un service d'archivage et de gestion documentaire numérisée, des réseaux intranet et internet.

Pour remplir ses différentes missions, la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris s'est dotée de services permanents, dans les domaines du contrôle et de l'aide à la gestion des offices.

Various tasks

Among its regulatory tasks, the Chambre is responsible for the accounting, financial and legal control of the offices and access to the profession, for which it employs a team of notarial and accounting inspectors sworn in by the Chief Prosecutor of the Paris Court of Appeals.

It deals with claims and complaints against notaires and oversees adherence to the rules of the profession, such as application of rates and adherence to the code of ethics.

It acts as a **disciplinary chamber** and votes on or proposes sanctions.

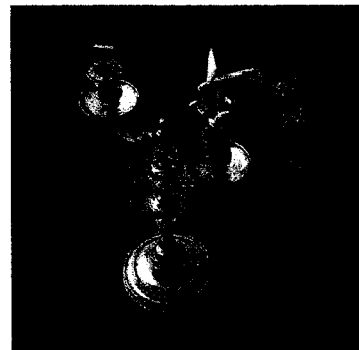
Among its tasks as Regional Council, it is the natural point of contact for the local governments and economic and social forces of the Ile-de-France region. It plays a prominent role in informing the public and promoting the interests of the profession among the public authorities. In this respect, it maintains ongoing relations with the Ministry of Justice and the courts and tribunals in its district, as well as the various media.

It acts as a coordinator and driving force of the notarial network in the European metropolises.

As a development body and with the help of the Paris Notaires Services association, the Chambre provides a variety of services to notaires.

These include a one-of-a-kind real estate database that contains 2.5 million records on the Ile-de-France real estate market (B.I.E.N. database), a real estate auction room where nearly 100 million euros in transactions are completed each year, a network of experts appraising property of all types, an archiving and digital document management service, and intranet and Internet networks.

To perform its various tasks, the Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris has continuous services such as those related to control and office management assistance.



La « bougie », instrument
des ventes par adjudication.

*The "candle", instrument
used at auction sales.*

LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

Une mission d'information du public

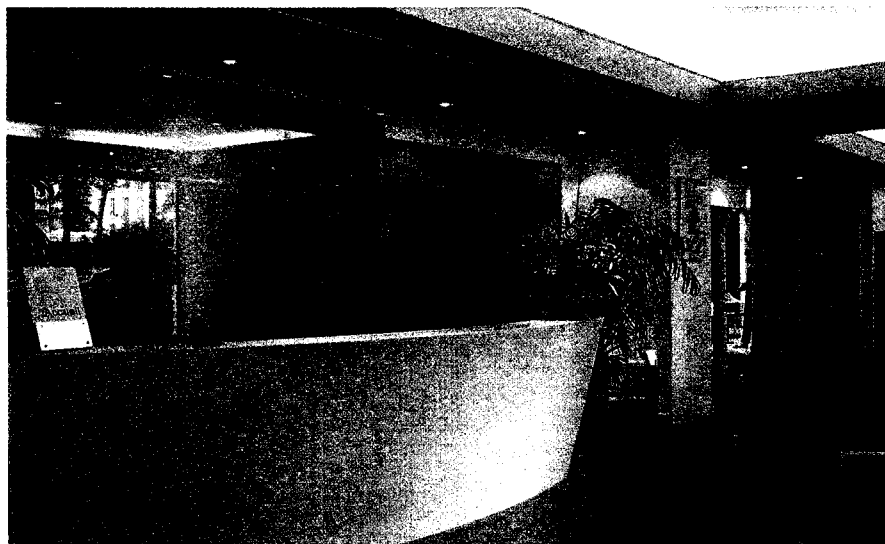
DE LONGUE DATE, la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris a répondu aux attentes des particuliers en matière d'informations juridiques.

Pour ce faire, elle a créé dès 1973 au siège de la Chambre, un centre d'information. « Paris Notaires Infos » permet chaque année, à quelque 16 000 personnes de bénéficier gratuitement de consultations données par des notaires, membres de la Compagnie de Paris.

« Paris Notaires Infos » est également un lieu d'informations, de documentation et de conférences se déroulant sur des thèmes d'actualité. Doté d'un espace multimédia, il permet aux particuliers de consulter en libre accès le site Internet de la Chambre (www.paris.notaires.fr), d'obtenir des informations juridiques dans des domaines variés et d'effectuer des estimations de frais liés à l'acquisition immobilière.

L'accueil du public au centre « Paris Notaires Infos » (ouvert les jours ouvrables de 10 h à 18 h).

Public reception at the "Paris Notaires Infos" centre (open business days from 10:00 A.M. to 6:00 P.M.).



THE CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS *a role of informing the public*

FOR MANY YEARS, the Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris has catered to the needs of private individuals by providing legal information.

To promote this effort, it has set up an information centre at the Chambre's headquarters in 1973. Each year, "Paris Notaires Infos" allows some 16,000 people to benefit from free consultations with notaires who are Compagnie de Paris members.

"Paris Notaires Infos" is also a centre for information, documentation and conferences that deal with topics of current interest. Complete with a multimedia area, it allows individuals to freely consult the Chambre's website (www.paris.notaires.fr), to obtain legal information in a variety of fields and to estimate the costs of acquiring property.

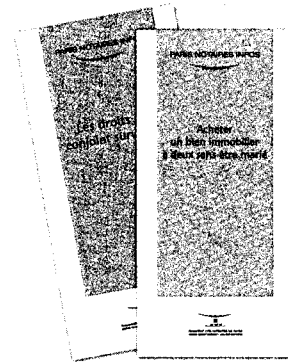
In an effort to continuously improve the quality of the information given to consumers of legal services, the Chambre, in conjunction with the Conseil Supérieur du Notariat, has set up a team of legal experts who provide a first response by phone to the many legal questions posed by individuals.

Soucieuse d'améliorer sans cesse la qualité de l'information des usagers du droit, la Chambre, en partenariat avec le Conseil Supérieur du Notariat, s'est dotée d'une équipe de juristes qui apporte par téléphone une première réponse aux nombreuses questions juridiques posées par les particuliers.

Ce centre d'appel « Notaires Infos », qui dispose d'une compétence nationale, est l'un des éléments du dispositif d'aide à l'accès au droit voulu par les Pouvoirs Publics, venant ainsi compléter les Maisons de la Justice et du Droit qui ont déjà vu le jour à Paris et en Ile-de-France.

La Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris s'attache également, par des réunions de presse qu'elle organise chaque trimestre, à informer le public sur l'évolution des prix des transactions immobilières et foncières en Ile-de-France.

Grâce aux données qu'il livre régulièrement aux médias sur les prix, les volumes et les montants des transactions, le notariat parisien contribue à assurer une plus grande transparence du marché immobilier.



Exemples de plaquettes mises à la disposition du public.

Examples of brochures made available to the public.

This "Notaires Infos" call centre has national coverage and is one of the components of the action plan through which the public authorities hope to promote access to the law. It complements the Maison de la Justice and the Maison du Droit programmes, which have already been launched in Paris and Ile-de-France.

The Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris also endeavours to inform the public about changes in the prices of land and real estate transactions in Ile-de-France by organising quarterly press meetings.

Thanks to the information it provides periodically to the media regarding the prices, volumes and amounts of these transactions, the Paris notaire profession helps to ensure greater transparency of the real estate market.



Tous les trois mois, la présentation des statistiques immobilières d'Ile-de-France constitue le baromètre du marché immobilier francilien.

Every three months, the presentation of real estate statistics for Ile-de-France is considered a gauge for the real estate market in this region.



La page d'accueil du site Internet de la Chambre des Notaires de Paris.

Home page of the Chambre des Notaires de Paris website.

Définition du notariat dans le Code Européen de Déontologie Notariale (adoptée, à Madrid, à l'unanimité des Notariats membres de l'Union Européenne les 22 et 23 mars 1990)

« Le notaire est un officier public ayant reçu délégation de l'autorité de l'Etat pour conférer le caractère d'authenticité aux actes dont il est l'auteur, tout en assurant la conservation, la force probante et la force exécutoire desdits actes...

Tant par les conseils qu'il donne aux parties de manière impartiale, mais active, que par la rédaction du document authentique qui en résultera, son intervention confère à l'usager du droit la sécurité juridique qu'il recherche...

Enfin, l'intervention du notaire, en prévenant les litiges possibles, en fait un rouage indispensable dans l'administration d'une bonne justice. »

Definition of the Notarial Profession in the European Notarial Code of Ethics (unanimously adopted, in Madrid, on 22 and 23 March 1990 by the Notarial associations which are members of the European Union)

"The notaire is a public official to whom the government has delegated the authority to confer the character of authenticity to deeds authored by him, while ensuring the preservation, probative force and binding nature of said deeds..."

Through both the advice he gives the parties in an impartial yet active manner, and through the drafting of the resulting duly certified document, his intervention offers consumers of legal services the legal security they seek...

Lastly, the notaire's intervention, by preventing possible lawsuits, makes him an essential mechanism in the proper administration of justice."